

Chauffeur de bus

Naag monit = נהג מונית

Pour conduire un autobus il faut obtenir le permis dit permis D.

Les conditions pour déposer une demande :

- Etre citoyen israélien détenteur d'une carte d'identité israélienne
- Avoir 20 ans et demi
- Savoir lire et écrire l'hébreu – obligatoire
- Etre détenteur depuis au moins 2 ans d'un permis de conduire un véhicule privé ou un véhicule lourd
- Avoir terminé au moins le collège – obligation de montrer un diplôme original
- Etre titulaire d'un permis valide

La procédure :

Il faut remplir le formulaire de demande de permis de conduire informatisé :

<https://govforms.gov.il/mw/forms/RishumTheory@mot.gov.il>

Il faudra faire une photo dans l'une des stations photo spécialisées et prévues pour cela que vous pourrez trouver via ce lien:

https://www.gov.il/he/departments/dynamiccollectors/photo_driving_license_stock?skip=0

Il faudra également effectuer un examen ophtalmologique auprès d'un optométriste certifié ou d'un ophtalmologue.

Après avoir rempli les documents demandés il faut s'adresser avec le formulaire de demande, la carte d'identité, le permis de conduire, et le diplôme d'étude, au bureau des permis proche de chez vous.

La demande de casier judiciaire est envoyée à la police israélienne par le bureau des permis uniquement. Une fois la réponse obtenue, une recommandation positive est envoyée à l'institut médical de la sécurité routière, où le conducteur est convoqué pour une visite médicale.

Quand le médecin recommande le candidat pour la réception du permis de conduire des véhicules publics, l'autorité des permis autorise le demandant à effectuer un cours pour conduire des véhicules publics et les examens.

Les résultats sont transmis au bureau des permis.

Au demandant de présenter :

Formulaire de demande de permis de conduire des véhicules publics avec une photo d'identité, signé par un optométriste ou un ophtalmologue ainsi qu'un certificat médical signé par le médecin de famille. Puis le demandant doit suivre un cours de conduite de véhicules publics et réussir l'examen théorique et pratique pour le type de véhicule souhaité (autobus ou taxi).

Détails des sujets et des heures de cours pour la conduite de véhicules publics :

SUJET	HEURES
Code de la route	24 h
Connaissance du véhicule	24 h
Conduite préventive	12 h
Anglais	24 h
Premiers secours	18 h
Connaissance du pays	24 h
Lutte contre les incendies	4 h

Déminage	2 h
Études sociales et du travail	12 h
Transport d'enfants	8 h
TOTAL	152 h

Examens finaux :

- Examen théorique sur le code de la route par le département des permis dans le bureau des transports dans le cadre du cours
- Examens théoriques sur la connaissance du véhicule et du pays, par le département des examens au Ministère du travail
- Le reste des examens théoriques dans le cadre de l'établissement d'apprentissage
- L'examen pratique par l'inspecteur de conduite correspondant au département des permis pour les taxis ou les autobus

Diplômes :

- Diplôme de fin de cours délivré par l'établissement
- Permis de conduire des véhicules publics délivré par l'autorité des permis

Les différentes antennes du ministère des transports et de la sécurité routière qui règlemente ce métier : https://www.gov.il/he/departments/Bureaus?Officeld=48eae91-0c97-4ef3-b364-50ae52e3b56f&categories=2e2dd504-bd6b-47d1-830c-1c62f105cfa9&utm_source=go.gov.il&utm_source=go.gov.il&utm_medium=referral&utm_medium=referral